

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 226/SLAG Modifiant l'arrete n° 567/SLAG du 22 juin 1973 portant nomination de fonctionnaires huissiers

n° 226/SLAG

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
7 février 1975

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1975

Date du numéro
25 février 1975

VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français Afars et des Issas, Vu la loi no 67-521 du 3 juillet 1967 relative aA l'organisation du Territoire français et des Issas, Vu le décret no 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributio Haut-Commissaire de la République dans ce Territoire, Vu les articles 1 et 2 de la délibération no 62 du 30 juin 1958 exécutoire par arrêté no 756/CAB du 10 juillet 1958

Vu l'arrêté no 567/SLAG du 22 juin 1973 portant nomination de fonctionnaires huissiers

Sur proposition du Chef du Service judiciaire par sa lettre 20 SG 2 février 1975.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

L'article 1er de l'arrêté n° 567/SLAG du 22 juin 1975 susvisé est modifié comme suit: -M. Hassan Abdillahi, commis des Services administratifs, est huissier au cercle de Tadjourah, en remplacement de M. Abdoukader Mohamed Hariro, appelé a dautres fonctions. Le reste sans changement.

Art. 2

M. Hassan Abdillahi prêtera serment, avant d'entre en exercice, conformément aux prescriptions du dernier Photographe de l'article 2 de la délibération n° 62 du 30 juin 1958,

Art. 3

—Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout besoin sera et publié au «Journal officiel» du Territoire.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation : le Haut-Commissaire adjoint

JEAN FROMENT